

## PRORATISATION DE LA REMUNERATION EN FONCTION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL

QUOTITE DU SERVICE A TEMPS PARTIEL <sup>(1)</sup>	% CORRESPONDANT DE REMUNERATION PLEINE
50 %	50 %
60 %	60 %
70 %	70 %
80 - 80,5 %	85,7 %
80,6 - 81,5 %	86,2 %
81,6 - 82,5 %	86,7 %
82,6 - 83,5 %	87,3 %
83,6 - 84,5 %	87,9 %
84,6 - 85,5 %	88,5 %
85,6 - 86,5 %	89,1 %
86,6 - 87,5 %	89,7 %
87,6 - 88,5 %	90,3 %
88,6 - 89,5 %	90,9 %
89,9 - 90,0 %	91,4 %

<sup>(1)</sup> En pourcentage d'un service complet.